

## 2 Politique

# Majorité républicaine et sociale pour l'émergence

## Jean-Boniface Assélé menace de claquer la porte



Le SG du PDG, Eric Dodo Bougenda.



Jean-Boniface Assélé semble se défaire de la MRSE.

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**Le président du Centre des libéraux réformateurs (CLR) a, comme à son habitude, exprimé son mécontentement face au traitement qui lui est infligé dans ce regroupement politique auquel il appartient. Subodorant les intentions de certains de vouloir le "détruire", le général à la retraite pourrait quitter la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence dirigée par le président Ali Bongo Ondimba.**

**JEAN-Boniface Assélé**, président du Centre des libéraux réformateurs (CLR) menace de quitter la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE). C'est en substance ce qui ressort de l'émission "Assélé discute avec vous", du lundi dernier, sur sa radio "Génération Nouvelle". Selon notre confrère en ligne Gabonreview, le natif d'Akiéni a, comme à l'accoutumée, passé en revue les relations entre sa formation politique et le Parti démocratique gabonais (PDG), tous deux membres de la MRSE. Le numéro un du CLR s'indigne, une fois de plus, du traitement qui lui est infligé par son principal allié. Le ton employé



Photo : Bandoma

Les partis de la MRSE présents lors du 11e congrès ordinaire du PDG en 2017.

par l'orateur sur les dernières élections couplées laisse croire que Jean-Boniface Assélé n'aurait pas bien digéré les résultats obtenus par les candidats de son parti sur l'ensemble du territoire national. Au regard de cette situation chaotique, le leader du CLR a mal perçu la récente sortie médiatique du porte-parole de la présidence de la République sur les résultats de ce scrutin. Pour l'orateur, Ike Ngouoni ne

devrait pas se réjouir d'une victoire de la MRSE, "mais plutôt du PDG". Ce d'autant que, à l'en croire, "la majorité n'existe plus". Et de poursuivre : «La majorité n'est pas avec le pouvoir. La majorité au pouvoir c'est le PDG.» Non sans ajouter que le parti au pouvoir "ce n'est pas tout le pays".

Par ailleurs, sentant sa destruction venir de ses alliés, Jean-Boniface Assélé n'entend plus faire chemin avec le principal parti de la

MRSE. Du moins, sur certains plans. Il a évoqué, entre autres, la cogestion de la mairie de Libreville. Il a clairement annoncé qu'il ne marquera pas son accord si cette proposition se pose à nouveau. Les propos tenus par le président du CLR laissent croire qu'il a encore en mémoire la précédente expérience à l'Hôtel de ville. A ce sujet, il a rappelé aux auditeurs, les missions qui étaient les siennes. «J'étais unique-

ment chargé d'assurer l'intérim, a-t-il dit. Et chaque fois que j'étais au bureau, on m'apportait des papiers à signer. Je signais des actes de décès. C'est tout ce que je faisais, et j'ai pris peur de ce que, à force de les signer, c'est moi qui allais décéder.» Ce sont là, entre autres raisons qui l'ont conduit à abandonner son fauteuil de premier maire adjoint de la mairie Libreville. L'autre raison de sa bouderie serait l'intention que

nourrirait le PDG de le "corrompre" en vue de remporter le 1er siège du 4<sup>e</sup> arrondissement de Libreville pour le compte des législatives 2018. A ce sujet, le président du Centre des libéraux réformateurs affirme que ses alliés de la MRSE lui auraient proposé une somme d'argent afin de voir élire le candidat PDG qui se retrouve en ballottage avec Alexandre Barro Chambrier du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM). Sur fond de menace et pour démontrer qu'«on ne m'achètera pas», le général à la retraite entend-il ainsi appeler ses militants à se ranger derrière le candidat RHM. Soulignons tout de même que Jean-Boniface Assélé n'est pas à sa première sortie du genre. Du moins, cet exercice auquel l'indigné s'y prête régulièrement devrait faire écho du côté de ses alliés de la MRSE.

## Communiqué du parquet de la République près le Tribunal de première instance de Libreville

Mesdames, Messieurs,  
Suite au dépouillement des urnes intervenue après le premier tour des élections législatives et locales dans le département de l'Abanga-Bigné, les locaux de la Mairie de Ndjolé ont été incendiés en plus de la séquestration préalable de certains responsables départementaux du Centre gabonais des élections (CGE).

Ces événements qui ont gravement troublé l'ordre public dans cette localité ont donné lieu à l'arrestation, à Libreville, de quatre (4) personnes présentées comme les présumés auteurs des faits sus évoqués. Il s'agit notamment de :

1- NANG EKO Dieudonné, Gabonais, né le 09 août 1966 à Ndjolé d'OLAME Jean-Pierre et de MINDZE Antoinette, économiste à l'ISTA, marié, père de trois (3) enfants, domicilié à Okala ;

2- MENDOME NGOUA Jean-Charlie, Gabonais, né le 16 Mars 1965 à Ndjolé de feu NGOUA Georges et d'ANGUE Adeline, conseiller du Ministre du Commerce, marié, père de quatre (4) enfants, domicilié à la cité SNI Owendo ;

3- SAKAMANDANG Jean-Parfait, Gabonais, né le 18 Avril 1975 à Makouké de feu NDJONDO Jean-Paul et de NAKAYE Germaine, Infographe-Reprographe,

marié et père de trois enfants, domicilié à Okala ;

4- LENTSIDJA Stéphane, Gabonais, né le 08 Décembre 1980 à Libreville de feu LENTSIDJA Jean-Claude et de MIMBIE Yvette, Assistant logistique, marié et père de trois enfants, domicilié à Nzeng - Ayong ;

Aussi, faisant application de l'article 39 de notre Code de procédure pénale aux termes duquel : «sont compétent pour exercer l'action publique, le procureur de la République du lieu de l'infraction, celui de la résidence de l'une des personnes soupçonnées d'avoir participé à

l'infraction, celui du lieu de l'arrestation de l'une de ces personnes, alors même que cette arrestation a été opérée pour une autre cause», le parquet de la République près le Tribunal de première instance de Libreville a fait diligenter une enquête judiciaire.

A ce jour, les susnommés sont gardés à vue pour les besoins de ladite enquête, à l'effet de faire toute la lumière sur cette affaire.

Fait à Libreville, le 09 Octobre 2018  
Olivier N'ZAHOU  
Procureur de la République